

Assistant de Vie aux Familles – ADVF – Titre professionnel

Suivez la **formation Assistant de vie aux familles**.

Le métier d'assistant(e) de vie aux familles consiste à **répondre à une fragilité, à un état de dépendance**, temporaire ou permanent, dû à l'âge, la maladie, un accident ou un handicap. Il (elle) apporte **une aide aux personnes dépendantes**, enfants ou adultes, dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

L'assistant(e) de vie exerce son activité **au domicile des personnes** qu'il (elle) accompagne.

Objectifs

À l'issue de la **formation assistant de vie aux familles**, l'apprenant devra être en capacité :

- **d'entretenir le logement et le linge** d'un particulier ;
- **d'accompagner la personne** dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets ;
- D'assurer le **relai du parent** dans la garde de l'enfant à domicile.

Public concerné et Prérequis

- Hommes ou femmes, demandeurs d'emploi ou salariés, inscrits dans un parcours de validation professionnelle dans l'aide à la personne ; en particulier, l'accompagnement de personnes dépendantes en raison de l'âge ou d'un handicap.
- Les candidats doivent avoir déposé leur dossier d'inscription et être admissible à l'issue des épreuves de positionnement.
- Ils doivent aussi disposer d'un financement de la formation.

Programme

La formation assistant(e) de vie aux familles est organisée autour de 3 Certificats de Compétences Professionnels ou CCP. Chaque CCP donne lieu à une certification indépendante et permet une capitalisation pour obtenir le titre dans sa globalité.

- CCP 1 : **Entretenir le logement et le linge** d'un particulier. Il s'agit d'apprendre les techniques et geste professionnels appropriés, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
- CCP 2 : **Accompagner la personne dans les actes essentiels** du quotidien. Ce CCP prépare à l'aide à l'autonomie des personnes accompagnées dans leur vie quotidienne : repas, toilette...
- CCP 3 : **Relayer les parents** dans la prise en charges de leur enfant à domicile.

Votre intervenant

La formation Assistant(e) de vie aux familles est assurée par des formateurs issus du monde professionnel.

Notre démarche pédagogique

L'apport théorique est complété par des stages d'immersion au sein de structures d'aide à domicile.

- Une pédagogie active et participative
- Des mises en situation professionnelle et des analyses de pratiques
- Un accompagnement et un suivi individualisés.

Moyens techniques

- Salariés en alternance: contrat de professionnalisation, Pro-A ou contrat d'apprentissage.

Dans le cadre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, la formation étant prise en charge financièrement, aucune contribution financière ne sera demandée à l'apprenant.

- Demandeurs d'emploi: demande d'acceptation de prise en charge de la formation auprès de votre conseiller France Travail.
- Salariés en transition professionnelle: CPF de transition professionnelle (Transitions pro) après dépôt et étude de votre dossier auprès de leurs services.
- Compte personnel de formation (CPF) .

Nous vous accompagnons au montage de votre dossier de financement, contactez-nous.

Dans tous les cas, merci de nous contacter pour toute demande de devis.

En savoir plus

Pour en savoir plus sur :

- Le titre professionnel ADVF : consulter le site de France Compétences :

[RNCP37715 – TP – Assistant de vie aux familles – France Compétences
\(francecompetences.fr\)](http://RNCP37715 – TP – Assistant de vie aux familles – France Compétences (francecompetences.fr))

- Les équivalences : consulter

[l'Article 6 – Arrêté du 5 mai 2023 relatif au titre professionnel d'assistant de vie aux familles – Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](http://l'Article 6 – Arrêté du 5 mai 2023 relatif au titre professionnel d'assistant de vie aux familles – Légifrance (legifrance.gouv.fr))

- Les passerelles, débouchés et suite de parcours et/ou possibilités de valider un/des bloc(s) : consulter le site

[\(servicesalapersonne.gouv.fr\)](https://servicesalapersonne.gouv.fr)

- Le taux d'insertion en emploi consulter le site de France Compétences rubrique « pour plus d'information » :

[RNCP37715 – TP – Assistant de vie aux familles – France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://RNCP37715 - TP - Assistant de vie aux familles - France Compétences (francecompetences.fr))

Certification

Code RNCP : 37715

Certificateur : ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Date d'enregistrement de la certification : 11/07/2023

Evaluation

- Des évaluations au terme de chaque CCP.
- Une évaluation finale sur plateau technique.
- Un entretien avec un jury professionnel.

La validation de chaque CCP se fait séparément et se conclut par un entretien final.

Pourquoi choisir IFP Atlantique ?

Aucune session n'a eu lieu en 2024. Les résultats de la session 2025-2026 seront affichés à la suite des résultats de la session de 2026.

Résultats des sessions 2020 et 2021 :

- 16 candidats présentés au diplôme dont 3 apprentis.

- 81 % de réussite. 11 % de réussite partielle.
- 100 % de réussite en apprentissage.
- 96% en emploi (100% chez les apprentis)
- 5 apprentis inscrits. 40 % d'abandon et 40 % de ruptures de contrat (correspond à 2 apprentis ayant quitté la formation). 0% de poursuite d'étude.
- 80 % de satisfaction (enquête réalisée auprès de 16 apprenants).

FORMATION INITIALE

Durée : Formation en alternance avec de la formation théorique en centre (378h) et des périodes en entreprises (9 semaines minimum).

Tarif : Merci de nous contacter pour toute demande de devis.

Niort

Date(s) :

Du 12/05/2025 au 18/11/2025

Périgny

Date(s) :

Du 12/05/2025 au 18/11/2025

Demande de contact

[Pré inscription](#)

[Demande de devis](#)

Dernière modification le 5 novembre 2025 à 15h23
